



SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Monsieur	Sylvain Rouillard	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1399-2012

Suivant la proposition de: Serge Forest
Dûment appuyée par: Danielle Morin
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AQUEDUC MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES (FORAGE)

No: 1400-2012

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation pour le forage d'essai a été lancé le 5 décembre 2012, joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres de services conformes. À savoir :

Puits artésiens PL D.L. (1980) Inc	\$10,550.00 + taxes
P.E. Lajeunesse Inc	\$ 6,590.00 + taxes

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :



SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2012

D'OCTROYER le contrat pour le forage d'essai à P.E. Lajeunesse au montant de \$6,590.00 plus taxes pour les services suivants :

- Forage d'un puits de 6" de diamètre dans le roc et le mort terrain (maximum de 250 pieds)
- Tubage de 6" de diamètre à laisser en place
- Anneaux de soudure
- Sabots d'enfoncements
- Couvercle du puits
- Prélèvement d'échantillons au 5 pieds

APPEL D'OFFRES, LISTE D'INVITATION ET SOUMISSIONS EN ANNEXE.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PATINOIRES 2012/2013 – APPELS D'OFFRES

No : 1401-2012

CONSIDÉRANT qu'un premier appel d'offres sur invitation pour la confection et l'entretien (arrosage, déneigement et entretien) des patinoires a été lancé le 13 novembre 2012, joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de services de la firme NordikEau Inc.

CONSIDÉRANT que l'offre de services déposée par NordikEau Inc est non-conforme au devis vu qu'elle excluait le déneigement des patinoires.

CONSIDÉRANT qu'un deuxième appel d'offres sur invitation pour la confection et l'entretien (arrosage, déneigement et entretien) des patinoires a été lancé le 12 décembre 2012, joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de services conforme de Carrosserie Alain Forest. À savoir :

Patinoire à bande	\$5,285.00 + taxes
Patinoire anneau	\$2,650.00 + taxes

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Angèle Roy

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la confection et l'entretien des 2 patinoires pour la saison 2012/2013 à Carrosserie Alain Forest au montant de \$7,935.00 plus taxes pour les services suivants :

- Dès les premiers gels, en consultation avec le responsable municipal, l'entrepreneur verra à arroser l'espace prévu pour les deux patinoires à partir de l'équipement d'arrosage mis à sa disposition par la municipalité.
- Ensuite, l'entrepreneur procédera à un arrosage régulier afin de maintenir une surface glacée sécuritaire et propre.



SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2012

- La neige devra être enlevée par l'entrepreneur dans les 4 heures suivant chaque précipitation. L'entrepreneur devra mettre en service les équipements nécessaires, compte tenu de l'importance des précipitations, le tout à ses frais. Ces équipements devront tenir compte des infrastructures (bandes, cabane, etc..) qui doivent être protégées de tout bris.
- Le paiement s'effectuera en deux versements : 15 janvier et 15 mars 2013.

APPELS D'OFFRES, LISTES D'INVITATIONS ET SOUMISSIONS EN ANNEXE.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1402-2012

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Noël Lefebvre

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h40.

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière